

**VILLE DE CAEN**  
**PROCES VERBAL D’AFFICHAGE**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 17 OCTOBRE 2016**

- **Approbation des procès-verbaux des séances du Conseil Municipal du 14 mars et 30 mai 2016.**
- **Compte rendu des décisions prises par M. le Maire en vertu de la délégation du Conseil Municipal en date du 14 avril 2014.**
- **Appel à projets place de la République : présentation des projets**  
Le conseil prend connaissance du projet présenté.
- **Budget 2016 - Affectation des résultats 2015**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement constatés au compte administratif 2015, conformément aux règles comptables.

Adopté à l'unanimité.

M. LE COUTOUR, Mme MAGUET s'étant abstenu(s)

- **Budget supplémentaire 2016**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le Budget supplémentaire de l'exercice 2016 qui s'élève en dépenses et en recettes à 44 959 845,26 €.

Adopté à la majorité absolue.

Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN ayant voté contre

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE s'étant abstenu(s)

- **Autorisations de programme/crédits de paiement - Exercice 2016 : adaptations**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de modifier les Autorisations de Programme ;

**DECIDE** diverses affectations par Autorisations de Programme ;

**PREND ACTE** des prévisions de crédits de paiement et des recettes sur AP.

Adopté à la majorité absolue.

Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN ayant voté contre

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE s'étant abstenu(s)

- **Virements de crédits - Autorisation du conseil municipal**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** divers virements de crédits ;

**AJUSTE** en conséquence le virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement pour rétablir l'équilibre budgétaire par section :

Budget principal :

- Dépenses (chapitre 023) 12.000,00 €

- Recettes (chapitre 021) 12.000,00 €

Adopté à la majorité absolue.

Mme CHEHAB, Mme ROUSINAUD, M. L'ORPHELIN ayant voté contre

Mme TRAVERT, M. DURON, M. LE COUTOUR, Mme GOBERT, Mme MAGUET, M. DETERVILLE, M. BLANCHETIER, M. VÈVE s'étant abstenu(s)

- **Rapport d'observations définitives de la chambre Régionale des Comptes de Normandie relatif à la gestion de la Société d'Economie Mixte Caen Expo Congrès pour les exercices 2010 et suivants**

**Le Conseil Municipal :**

**PREND ACTE** de la communication du rapport d'observations définitives sur la gestion de la société d'économie mixte Caen Expo Congrès pour les exercices 2010 et suivants.

Le conseil prend acte

- **Normandie Aménagement - Acquisition de locaux commerciaux place de la Liberté - Garantie à hauteur de 50 % d'un emprunt à souscrire auprès du Crédit Coopératif pour un montant global de 625 000 €**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'accorder la garantie de la ville à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 625 000 € à souscrire par l'emprunteur auprès de la banque Crédit Coopératif. Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du contrat de prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour en couvrir les charges. Le Conseil municipal autorise le Maire ou son représentant à signer le contrat ainsi que l'ensemble des pièces nécessaires à l'exécution de la délibération.

**DIT** que la présente délibération abroge celle du 14 mars 2016 ayant le même objet.

Adopté à l'unanimité.

- **LOGIPAYS - Construction de 19 logements rues Arrot et Chanoine Vautier - Garantie d'emprunt d'un montant de 2 757 850 euros auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à hauteur de 50%**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** d'accorder la garantie de la Ville à hauteur de 50% pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 2 757 850 € souscrit par l'emprunteur auprès de la Caisse des dépôts et consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt n° 52417 constitué de 10 lignes de prêt. Le Conseil municipal s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt. Autorise Monsieur le Maire ou son représentant, en contrepartie de cette garantie d'emprunt, à signer la convention prévoyant, conformément aux dispositions du code de la construction et de l'habitation et notamment ses articles L441-1 et R441-5 et suivants du code de la construction et de l'habitation, la réservation de 10% des logements du programme financé par l'emprunt garanti.

Adopté à l'unanimité.

- **Personnel municipal - Modification n°3 du tableau des emplois permanents 2016**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** les transformations des emplois au regard des recrutements, des changements d'organisation, des résultats des Commissions administratives paritaires, des réussites à concours et des réformes statutaires, ainsi que la suppression d'emplois liée aux changements d'organisation soit 80 emplois.

Adopté à l'unanimité.

- **Répartition de la subvention du F.I.P.H.F.P par collectivité et nature - Première enveloppe**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder à la répartition de l'enveloppe de 181 129 € au vu des plans présentés par chaque collectivité au comité local du F.I.P.H.F.P à savoir : 73 683, 28 € en recette pour la Communauté d'agglomération, 81 453,71 € en recette pour la Ville de Caen et 25 992,01 € en recette pour le Centre Communal d'Action sociale de la ville de Caen et affectés selon les répartitions définies en dépenses de fonctionnement et d'investissement ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents se rapportant à cette délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Dispositif Moins de Trois Ans (DMTA) : Convention de partenariat entre la Ville de Caen, le C.C.A.S de la Ville de Caen et la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Calvados - Année scolaire 2016-2017**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la convention de partenariat ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention avec le CCAS de la Ville de Caen et la Direction des services départementaux de l'éducation nationale du Calvados pour l'accueil des enfants de moins de 3 ans.

Adopté à l'unanimité.

• **Tickets Loisirs - Reconduction du dispositif pour la saison 2016/2017**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** les subventions affectées suivantes (trop perçu 2015 - 2016 déduit) :

- Centre d'Animation du Calvaire Saint Pierre .....	550 €
- MJC du Chemin Vert .....	7 350 €
- MJC Caen Guérinière .....	3 900 €
- Tandem.....	3 750 €
- Centre d'Animation de la Prairie .....	1 450 €
- MJC Venoix .....	600 €
- AMVD.....	2 550 €
- Caen Saint Jean Eudes .....	2 150 €
- Cap loisirs .....	500 €
- 1.2.3. Loisirs (anciennement ASLEC et 1.2.3. Soleil) .....	2 150 €
- La Ronde des bambins .....	374 €
- Horizon Jeunesse .....	1 750 €
- Ligue de l'Enseignement (au titre du CA de la Grâce de Dieu) .....	1 500 €

**DECIDE** qu'un premier versement correspondant à 60 % du montant de la subvention sera effectué en octobre 2016, (trop perçu 2015 - 2016 déduit) soit :

- Centre d'Animation du Calvaire Saint Pierre .....	330 €
- MJC du Chemin Vert .....	4 410 €
- MJC Caen Guérinière .....	2 340 €
- Tandem.....	2 250 €
- Centre d'Animation de la Prairie .....	870 €
- MJC Venoix .....	360 €
- AMVD.....	1 530 €
- Caen Saint Jean Eudes .....	1 290 €
- Cap loisirs .....	300 €
- 1.2.3. Loisirs (anciennement ASLEC et 1.2.3. Soleil) .....	1 290 €
- La Ronde des bambins .....	224.40 €
- Horizon Jeunesse.....	1 050 €
- Ligue de l'Enseignement (au titre du CA de la Grâce de Dieu) .....	900 €

**DIT** que le versement du solde interviendra pour régularisation, en fin de saison, après évaluation de l'action et transmission par les associations des états récapitulatifs des tickets loisirs attribués.

Adopté à l'unanimité.

• **Prévention de la délinquance - Subventions affectées**

**Le Conseil Municipal :**

**DECIDE** de verser au :

- Conseil Départemental d'Accès au Droit du Calvados, une subvention de **6 500 euros**
- Association d'aide aux victimes, Contrôle Judiciaire socio éducatif, Médiation pénale, une subvention de **8 000 euros**

- Centre d'Information sur les Droits des femmes et des Familles du Calvados, une subvention de **4 000 euros**
- ACSEA, une subvention de **1 500 euros**

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à ces actions et à négocier et signer, le cas échéant, les conventions correspondantes.

Adopté à l'unanimité.

- **Musée de Normandie et musée des Beaux-arts - Demande de subvention au titre du Fonds régional d'acquisition des musées (FRAM) et du fonds régional d'aide à la restauration (FRAR)**

**Le Conseil Municipal :**

**SOLLICITE** une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'Etat et de la Région pour les acquisitions et restaurations d'œuvres des musées ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité.

- **Convention d'objectifs entre la Ville de Caen, la Communauté d'agglomération Caen la mer et l'Institut Mémoires de l'Edition Contemporaine (IMEC)**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** les termes de la convention tri partite entre la Ville de Caen, la Communauté d'agglomération Caen la mer et l'IMEC ;

**AUTORISE** son Maire ou son représentant à signer la convention ainsi que l'ensemble des documents s'y rapportant.

Adopté à l'unanimité.

- **Époque 2016 - Dotation prix Jeunes Lecteurs**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** le versement de 1 000 € à Audren, lauréate du Prix Epoque 2016 pour son roman "*Mon Chien est raciste*".

Adopté à l'unanimité.

- **Mise en place d'une convention de partenariat entre la Caisse des Dépôts et la Ville de Caen relatif à la mise en place d'un POPAC sur le secteur Saint-Jean - Modalités de financement par la Caisse des Dépôts**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** la convention qui fixe la participation de la Caisse des Dépôts et Consignations à 72 000 € HT sur la durée du programme POPAC (2016-2019) et précise les modalités pratiques et financières du partenariat entre la Caisse des dépôts et la Ville ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à revêtir de sa signature la dite convention et tout document se rapportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité.

- **OPAH habitat indigne et précarité énergétique - Attribution de subventions**

**Le Conseil Municipal :**

**ACCORDE** à diverses personnes des subventions dans le cadre de l'OPAH habitat indigne et précarité représentant un montant total de 3 812 €.

Adopté à l'unanimité.

- **Transfert de propriété du lycée Rostand au profit de la Région Normandie**

**Le Conseil Municipal :**

**DÉCIDE** d'opérer le transfert de propriété au profit de la Région Normandie du lycée d'enseignement général et technique Jean Rostand, situé 98 route d'Ifs ;

**MENTIONNE** que ce transfert ne concerne, en l'état, que le site principal, représentant une emprise de 37 074 m<sup>2</sup>, à prendre aux dépens de la parcelle cadastrée MX n°45, sous réserve des résultats du document

d'arpentage, étant indiqué que l'emprise soustraite, supportant un abribus, devra au préalable être désaffectée par le lycée et la Région ;

**INDIQUE** que l'emprise transférée sera grevée d'une servitude d'implantation d'une armoire technique ;

**PRÉCISE** que la parcelle MX n°48 de 1 771 m<sup>2</sup>, sur laquelle est édifié un bâtiment à usage d'enseignements, non contigüe du site principal du lycée, restera sous le régime de la mise à disposition entre la Ville et la Région, dans l'attente de la réalisation d'une étude par la Région sur un possible transfert des activités d'enseignement sur le site principal. En cas d'impossibilité, ce bâtiment ferait l'objet d'un transfert de propriété à la Région, dans une deuxième phase ;

**DIT** que, conformément à la loi, le transfert du lycée Rostand s'opèrera à titre gratuit ;

**INDIQUE** que la Région supportera tous les frais liés à ce transfert, dont l'établissement du document d'arpentage ;

**PRÉCISE** qu'un pacte de préférence sera introduit dans l'acte de transfert à régulariser entre la Ville et la Région, en cas de désaffectation et de vente de l'emprise du lycée ;

**AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tous documents nécessaires au transfert de propriété.

Adopté à l'unanimité.

- **Implantation d'une ligne électrique souterraine sur le domaine communal - Parcelle HD n°78, 95 rue de la Délivrande (réservoir Moulin au Roy) - Convention Ville/ENEDIS**

**Le Conseil Municipal :**

**AUTORISE** ENEDIS à implanter, à ses frais, une ligne électrique souterraine d'une longueur d'environ 1 mètre sur la parcelle cadastrée section HD n°78, 95 rue de la Délivrande (réservoir Moulin au Roy) à Caen ;

**DIT** que l'autorisation est consentie à titre gratuit pour la durée de l'ouvrage ;

**AUTORISE** les représentants d'ENEDIS à pénétrer sur la parcelle concernée pour la pose et l'entretien de l'ouvrage ;

**HABILITE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à revêtir de sa signature tous documents nécessaires.

Adopté à l'unanimité.

- **Energie - Retrait de la Communauté de Communes de CABALOR du SDEC Energie**

**Le Conseil Municipal :**

**APPROUVE** le retrait de la Communauté de communes de CABALOR du SDEC Energie.

Adopté à l'unanimité.

- **Energie - Modification des statuts du SDEC ENERGIE**

**Le Conseil Municipal :**

**EMET** un avis favorable au projet d'adaptation des statuts du SDEC Energie.

Adopté à l'unanimité.

- **Eau potable - Eaux usées - Rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement - Exercice 2015**

**Le Conseil Municipal :**

**PREND ACTE** de la communication des rapports annuels sur le prix et la qualité des services publics de l'eau potable et de l'assainissement pour l'exercice 2015.

Le conseil prend acte

- **Désignation d'un représentant de la Ville au Collège Henri Brunet et à l'école primaire Henri Brunet**

**Le Conseil Municipal :**

**DÉCIDE** de désigner un représentant au collège Henri Brunet et un représentant à l'école primaire Henri Brunet ;

**DECIDE** à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret pour ces désignations ;

**Sont désignés(es) :**

- au Collège Henri Brunet : Mme Virginie CRONIER en remplacement de M. Rudy NIEWIADOMSKI

- à l'Ecole primaire Henri Brunet : M. Rudy NIEWIADOMSKI en remplacement de Mme Virginie CRONIER

**PRÉCISE** que la présente délibération abroge la délibération du 19 septembre 2016 désignant un représentant de la Ville au Conseil d'école primaire Henri Brunet.

Adopté à l'unanimité.

**Les délibérations peuvent être consultées à l'Hôtel de Ville, à la Direction des Assemblées.**

**AFFICHE A L'HOTEL DE VILLE, LE 19 OCTOBRE 2016**